

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - CSN

8 novembre 2021

**Aux membres de l’unité générale**

Bonjour,

A. Nous venons de signer 2 lettres d’entente à propos des employés TPHV / occasionnels :

- les TPHV / occasionnels pourront se prévaloir d’un congé sans solde d’un mois à un an, sous certaines conditions (*AU 2021-11-03 - Congé sans solde OCC et TPHV*);

- les TPHV / occasionnels pourront via affichage travailler en affection temporaire comme TPHV / occasionnel dans d’autres titres d’emploi (*AU 2021-11-01 - Mobilité des occasionnels*).

Ces lettres d’entente sont disponibles sur notre site web (seesq.com).

B. En raison d’un manque de personnel dans certains départements, l’employeur affichera sur Atlas des remplacements temporaires spéciaux qui seront, sous certaines conditions, ouverts à tous les employés de l’Unité générale.

C. Nous aurons la tenue d’une assemblée générale annuelle (en visioconférence) les 23 et 25 novembre prochains. L’ordre du jour et le lien pour y participer vous seront acheminés comme d’habitude par courriel, suivant les réunions du comité exécutif (12 novembre) et du conseil syndical (15 novembre).

Merci,

**Votre comité exécutif**